



Devis erroné signé

Par David72

Bonjour,

J'ai fait appel à un artisan qui s'est déplacé chez moi pour effectuer un devis pour des travaux.

J'ai par erreur signé ce devis. Celui-ci contenant une erreur de tarification à l'avantage du sous traitant auquel j'ai fais appel. Prix annoncé à 350? et devis affiché à 3500?.

J'ai signé sans savoir que ceci m'engagerais à faire réaliser ces travaux et sans voir la grossière erreur de prix... Ne souhaitant pas faire ceux-ci dans l'immédiat mais plus voir combien ça me couterait.

Hors sur celui-ci il fait défaut de nombreuses information obligatoires.

Raison sociale de la société et Siret

Mes Nom, prénom et adresses

la date d'édition

Information de TVA

En revanche une date de début de travaux à été ajouté correspondant au jour même de la rédaction de celui-ci. Bien que celle-ci soit relativement illisible.

Voir image jointe.

Suis-je engagé à versé la somme inscrite sur le devis ou celui-ci est-il caduque au vu de vices de formes présents?

Dois-je dénoncé celui par courrier avec AR dès que possible en relevant les vices de forme précédemment cités?

Un délai de 14 jours est indiqué en bas de page de celui-ci.

Merci d'avance.

[url=https://www.noelshack.com/2025-11-6-1742039577-devis01.jpg][img]https://image.noelshack.com/minis/2025/11/6/1742039577-devis01.png[/img][url]

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez signé hors établissement.

Envoyez vite votre courrier RAR de rétractation.

Inutile de lui chercher des poux.

Et si vous voulez faire des travaux, adressez vous à une entreprise sérieuse et assurée

Et surtout ne signez pas sans lire.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032226842]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032226842[/url]

Par David72

Merci yapasdequoi pour votre retour rapide et votre réponse précise.

Bien à vous.